

## Le plan local d'urbanisme débattu au conseil municipal



La chorale Why notes prépare depuis deux ans son premier spectacle dans la commune pour novembre prochain. (Photo NR)

**L**e conseil municipal de Saint-Martin-de-Berne-goue s'est réuni le 24 avril sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Le plan local d'urbanisme intercommunal déplacements (PLUID) a été étudié par les élus qui ont émis un avis favorable par douze voix et une abstention. Ils ont toutefois écrit qu'ils « ne se retrouvaient pas dans le volet mobilité dont les réponses sont jugées non satisfaisantes ». Ils demandent qu'un « effort particulier soit fait en faveur des petites communes qui ne peuvent bénéficier des services courants proposés par Niort agglo ». Et de demander de « compenser l'absence de lignes régulières de bus », que « le schéma cyclable soit pris en charge intégralement par l'agglo » et qu'« au minimum deux transports scolaires soient

gratuits par classe et par an ».

**École.** Une subvention exceptionnelle de 400 € est accordée à l'école par huit voix pour une contre et deux abstentions pour un séjour pédagogique de trois jours sur le littoral Atlantique. Ce séjour prévu du 7 au 9 juin avait été envisagé en 2021 puis repoussé du fait du Covid.

**Chorale.** Une subvention exceptionnelle de 400 € est accordée à la chorale Why notes pour son premier spectacle depuis sa création à Saint-Martin prévu les 24, 25 et 26 novembre.

**Référents.** Suite à la démission d'Eugénie Pothier, Fabrice Millasseau sera le référent ambroisienne, et Frédéric Nourrigeon le référent réseau développement durable à l'agglo.

**Redevance.** La redevance d'occupation du domaine public pour 2023 s'élève à 1.531 €.